



69 - Rhône

Déclaration de l'UNSA - Éducation 69

CDEN – 8 FEVRIER 2024

CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré

Mme La Préfète,

Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique du Rhône,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Suite aux principales mesures budgétaires actées au plan national, la décision de supprimer 60 postes d'enseignant.e.s dans le département du Rhône a donc été prise et bien entendu tout ceci va à nouveau dégrader les conditions d'enseignement... même si cette décision basée sur la baisse du nombre d'élèves est une réalité que nous ne discutons pas !

Dans le Premier degré, les dotations en emplois ne sont pas bonnes...c'est le moins qu'on puisse dire !

Si au lieu de 1079 suppressions prévues initialement au niveau national, le 1^{er} degré subira finalement une perte de 560 postes, il ne faut vraiment pas s'en réjouir.

Pour l'Unsa Education, même si le nombre d'élèves diminue, ces suppressions de postes sont loin d'être justifiées au regard des difficultés récurrentes de remplacement, de la mise en place sans moyens supplémentaires de toutes les décisions ministérielles antérieures (dédoublment des SG, CP, CE1... Classe à 24 ...) et du manque d'attractivité grandissant de nos métiers de l'éducation.

Le CSASD du 06 Février dernier a abouti à des mesures en lien avec cette dotation négative. Notre vote « en abstention » de cette carte scolaire a été motivé par une volonté démontrée de M. l'Inspecteur d'Académie de faire au mieux et d'être à l'écoute en ces temps de disette de dotation de moyens... mais nous restons résolument « Contre » cette casse de notre Ecole Publique Laïque et cette non-bienveillance ministérielle et gouvernementale.

En effet la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants :

- présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants,
- moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

Pour appuyer le sujet des remplacements, il est nécessaire en ce mois de février 2024 de souligner une information déterminante. Madame la ministre, au travers de propos inacceptables et offensants pour tous les membres de la communauté éducative de l'école publique, nous a donné sans nulle doute une belle occasion de ne pas « parler dans le vide »!. De très nombreux enseignants doivent encore trop régulièrement prendre en charge les élèves de leurs collègues en raison d'une absence non-remplacée.

Depuis plusieurs années nous dénonçons également très régulièrement la fragilisation des RASED. Si le Ministère a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSAMEN, nous ne pouvons que constater qu'en territoire la situation ne cesse de se dégrader. Ces postes restent cependant indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant des grandes difficultés scolaires et comme vous le savez avec la diminution drastique des possibilités d'accueil de ces enfants dans les établissements spécialisés, ceux-ci restent accueillis en milieu ordinaire... mais pratiquement sans moyen ad hoc.

Pour l'Unsa-Éducation, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite bien entendu de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels, les élèves et même leurs parents !

L'école inclusive, enjeu majeur de l'école, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. Manque de moyens, surcharge de travail pour les personnels, manque d'écoute, de bienveillance, de reconnaissance... la liste est longue !

Pour conclure, là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École.

Notre actuelle Ministre Amélie Oudéa-Castera en est depuis son arrivée la « cheville ouvrière » !

Un état critique a été atteint. Le projet conservateur et rétrograde porté par Gabriel ATTAL dans le cadre du « choc des savoirs » qui renonce en tous points à l'ambition de démocratisation de l'école ne passe pas pour l'Unsa Éducation : il est nuisible pour les élèves et pour l'ensemble de la communauté éducative car il ne s'appuie en aucun cas sur la réalité du terrain et engendrera sans aucun doute encore et encore une dégradation certaine des conditions de travail de tous les personnels.

En sus, le discours présidentiel du 16 Janvier dernier pose également de nombreux problèmes, dans la caricature, la nostalgie et la priorité donnée à des sujets uniquement symboliques tels que l'uniforme et la Marseillaise alors que les enseignants, les personnels n'attendent que respect et reconnaissance à l'heure où l'attractivité des métiers de l'Éducation est en berne.

L'Unsa-Education ne peut qu'attendre un peu de sérieux et de continuité dans les politiques éducatives pour prendre à bras-le corps les vrais sujets que sont l'inclusion, la mixité sociale et la revalorisation des métiers où le gouvernement doit agir sur la question des salaires et des conditions de travail.

A l'Unsa Education, nous serons donc au rendez-vous de la défense de l'école publique et laïque et dans toutes les actions qui pourront permettre qu'une autre politique éducative plus liée aux problématiques de terrain soit enfin menée en France avant que l'école publique, laïque ne soit réduite in fine à néant.

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Unsa Education 69,

Sylvie CARON

Représentante titulaire CDEN.